



Photo : Parc des Prés-Bois

## SOMMAIRE

N° 14  
Octobre  
2007

### Edito du Maire

#### Vie Municipale

- ✓ Un site internet tout neuf !
- ✓ Enquête publique
- ✓ Pêle-mêle
- ✓ Rentrée scolaire 2007-2008
- ✓ Travaux sur la Commune
- ✓ Cession gratuite
- ✓ ZAC des Grands Champs Sud
- ✓ Mise à jour de la signalétique
- ✓ Extraits des délibérations

#### Vie locale

- ✓ Fête des voisins à Vaux
- ✓ Les Prés-Bois en fête
- ✓ Viry en fête
- ✓ Repas des aînés au Casino
- ✓ Une victoire en or pour l'EHPAD
- ✓ Une nouvelle centenaire à l'EHPAD
- ✓ Chantiers éducatifs de Viry
- ✓ Nouvelles installations sur la Commune
- ✓ Les enfants ont adoré...

#### Vie associative

- ✓ Jour de fête à l'école de Malagny
- ✓ Fête des écoles du chef-lieu
- ✓ L'heure du conte
- ✓ L'accueil des petits à la M.J.C.
- ✓ Les 20 ans de l'A.S.M.V.
- ✓ L'Etoile Sportive de Viry
- ✓ L'écurie de Germagny
- ✓ Tennis Club

#### Vie intercommunale

- ✓ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
- ✓ Sentier transfrontalier des Teppes de la Repentance - Humilly
- ✓ Nuit de la Chauve-souris...
- ✓ Inauguration du Pont de la Laire
- ✓ La Maison du Salève
- ✓ Coopération Franco-Suisse
- ✓ Projet franco-valdo-genevois ?
- ✓ La Télévision Numérique Terrestre

#### Vie pratique

- ✓ Ligne D - des trajets supplémentaires
- ✓ Infos énergie
- ✓ Taxi : le numéro unique
- ✓ Sacs du Sidéfage
- ✓ Des vautours en Haute-Savoie
- ✓ Pas toujours facile d'être parent...

#### Numéros utiles

#### Prochains rendez-vous

Visitez notre site internet : [www.viry74.fr](http://www.viry74.fr)



La communication demeure toujours un art difficile, malgré les efforts que peut faire une Commune et ses services.

Notre bulletin « Viry actualité », support traditionnel de l'information sur l'activité communale s'est modifié au fil des années pour être plus attractif et vous permettre de connaître l'essentiel de l'activité communale au cours de l'année.

Et puis, il faut s'adapter aux nouvelles techniques de l'information d'où la création d'un site internet qui vient récemment de faire peau-neuve, pour là aussi, présenter une information structurée, pratique et attrayante.

Un service information a spécialement été créé pour assurer la bonne gestion de ces supports quant à leurs objectifs, c'est à dire la qualité et la richesse de la diffusion, de l'information à l'ensemble de nos habitants. Toujours dans le cadre de cette évolution, l'aspect des démarches en ligne sera étayé au cours des mois à venir. Il est nécessaire d'adopter ces techniques car elles font partie intégrante de notre quotidien. Malgré les informations qui vous sont données, il se peut que vous ayez des interrogations plus personnelles sur des dossiers.

Dans ce cas les adjoints, selon les secteurs dont ils ont la charge et moi-même, sommes à votre disposition, la condition première d'un élu devant être, à mon sens, sa disponibilité auprès de ses concitoyens.

Le Maire

Jean-Pierre BUET



## Un site internet tout neuf !

Le site de la commune de VIRY a fait peau neuve en août 2007, alors n'hésitez plus à vous connecter sur [www.viry74.fr](http://www.viry74.fr)

Vous y trouverez divers renseignements sur la commune, les services de la mairie, des formulaires en ligne (inscription cantine, frontaliers, nouveaux arrivants...), les associations...

« Les news » vous feront découvrir les dossiers communaux en cours ainsi que les moments clés à ne pas rater dans le canton du Genevois.

Soucieux de vous apporter les meilleures informations dans les meilleurs délais, le service communication est à votre disposition pour toute demande ou remarque.



## Enquête publique

### DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT LES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Dans le cadre de la procédure relative à la mise en place des périmètres de protection des captages, une enquête publique aura lieu **du lundi 26 novembre au vendredi 14 décembre 2007**.

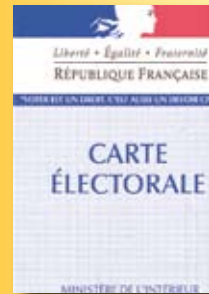
Monsieur Serge ADAM, commissaire enquêteur, siègera en Mairie de Viry le lundi 26 novembre de 15h00 à 17h00 et le vendredi 14 décembre 2007 de 14h00 à 16h00.

Le dossier d'enquête est à la disposition des administrés à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture au public.

## Pêle-mêle

### Inscription sur les listes électorales

L'inscription n'est pas automatique. Pour voter en 2008, aux élections municipales (**les ressortissants européens peuvent voter**), vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2007**.



**Spécial**  
**« activité des services »**  
**au 30 septembre 2007**

### Etat civil

#### Nombre de demandes

- Cartes nationales d'identité : ....242
- Passeports : ..... 150



### Urbanisme

#### Nombre de dépôts

- Permis de construire : .....40
- Déclarations de travaux : ..... 66
- Renseignements d'urbanisme : ....95
- Déclarations d'intention d'aliéner : 60

Ces deux derniers documents sont nécessaires lors des ventes de biens immobiliers.







# RENTREE SCOLAIRE 2007-2008

Le traditionnel « pot de rentrée », qui s'est déroulé le 11 septembre dernier, a permis de réunir les différents intervenants du milieu scolaire afin de faire connaissance et de commencer ensemble une agréable année scolaire.

Monsieur le Maire, après une brève présentation de la commune, a fait le point sur les projets communaux à venir pour laisser ensuite la parole à Monsieur Gilles DECARRE, adjoint aux affaires scolaires, qui a notamment dressé le bilan des effectifs, en légère baisse.

Le nombre d'inscrits à la cantine, quant à lui, ne cesse d'augmenter, 155 à 160 repas sont servis tous les jours. Le service périscolaire connaît le même succès.

On note également les travaux de l'école maternelle : préau et structure modulaire, réalisés pour le bien-être de nos petits écoliers et appréciés par tous.



1

- 1 : Ecole maternelle**  
 4 classes – 115 écoliers  
 De gauche à droite, de haut en bas :
- Mme Heyraud ..... MS/PS
  - M. Cognioul (Directeur) ..... PS/MS
  - Mme Dupont ..... PS/MS
  - M. Tomasi ..... PS/MS
  - Mme Viret ..... GS
  - Mme Chevalier ..... MS/GS

**2 : Ecole primaire du chef-lieu**  
 8 classes – 195 écoliers

De gauche à droite, de haut en bas :

- M. Rabuffetti ..... CM2
- Mme Penz ..... CE2
- Mme Mabut (Directrice) et M. Tomasi ..... CM1
- Melle Pollet-Villard ..... CP/CE1
- Mme Carlos ..... CE2
- Mme Catry ..... CE1
- Melle Fromaget ..... CM1/CM2
- Mme Lamouille ..... CP
- Mme Marmilloud (absente sur la photo) ..... CP



2



3

- 3 : Ecole primaire de Malagny**  
 2 classes – 42 écoliers  
 De gauche à droite :
- Mme Flouret ..... CP/CE1/CE2
  - Mme Sucheyre ..... CP/CE1/CE2
  - Mme Villibord (Directrice) ..... CM1/CM2

## RECRUTEMENT

Mme Christelle BUSSAT, originaire de Jonzier-Epagny, est venue renforcer l'équipe des encadrantes de la cantine et du périscolaire en septembre dernier. Elle effectue également des tâches ménagères dans le bâtiment locatif dit « Le Presbytère » situé au chef-lieu.



Le périscolaire de l'école de Malagny



Christelle BUSSAT au périscolaire du chef-lieu



## SOUTIEN SCOLAIRE

La Commune de Viry souhaite mettre en place, après les vacances de Toussaint, un soutien scolaire pour les enfants désignés par les enseignants. Les interventions seront de 45 minutes les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Nous recherchons des enseignants en activité ou des enseignants retraités pour ces interventions. La rémunération proposée sera celle déterminée par les services préfectoraux.

## DEPART EN RETRAITE DE MADAME LEGRAND

Les 29 juin dernier était placé sous le signe de la fête et de la bonne humeur dans la cour de l'école de Malagny.

En effet, une « fête surprise » était organisée en l'honneur de Madame Marie-Claude Legrand, qui après plus de 20 années passées à l'école de Malagny quittait l'enseignement pour prendre sa retraite.

Cette cérémonie, chargée en émotions, a rassemblé ses élèves d'hier et d'aujourd'hui, les parents d'élèves, les représentants de la municipalité, ses collègues...

La chorale du Vuache (dont elle fait partie), a ponctué les discours en nous enchantant de quelques uns de ses plus beaux chants.

Nous profitons de ce passage dans le bulletin municipal pour renouveler à Madame Legrand nos remerciements et lui souhaiter une longue et heureuse retraite...

Le Comité de l'APE de l'école de Malagny





## Travaux sur la Commune

### DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE : ÉMULSION ET GOUDRONNAGE

- Parking mairie : ..... 3 211,60 €
- Cour de l'école maternelle : ..... 4 023,63 €
- Aménagement autour de la construction modulaire de l'école maternelle : ..... 2 954,89 €
- Stade de foot : ..... 4 175,25 €
- Rampe handicapés (construction modulaire) : ..... 1 816,10 €



### AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS

- Création d'un vestiaire filles au foot : ..... 19 868,84 €
- Création d'un abri à l'école maternelle : ..... 9 609,86 €



### AUTRES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ

Suite aux prescriptions du conseil général :

- Remise aux normes réglementaires des 23 arrêts de bus (zébras et panneaux)
- Réalisation du marquage au sol sur les voies départementales et communales



Réalisation zébra et axe médian à l'Eluisset



Création de zébras – arrêt de bus - l'Eluisset

## Cession gratuite

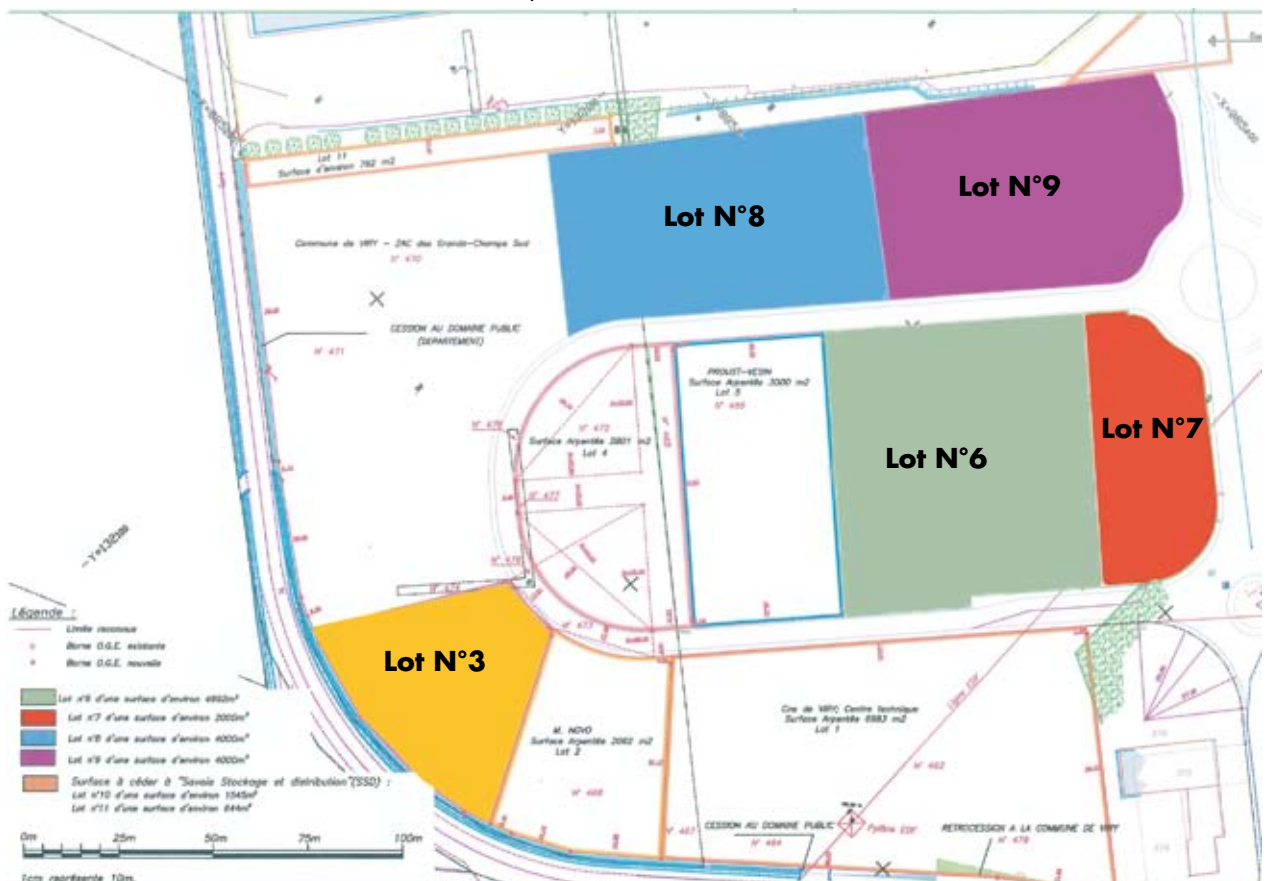
Nous remercions Madame Irène METRAL, et ses filles, pour avoir cédé gratuitement à la Commune, la parcelle ZB 119 d'une superficie de 2 036m<sup>2</sup> située à l'arrière de l'école de Malagny. Cette parcelle était déjà utilisée comme terrain de jeux et la commune en assurait l'entretien.

## ZAC des Grands Champs Sud

La Commune de Viry continue de vendre ses terrains dans la ZAC des Grands Champs Sud. De nouvelles sociétés vont s'implanter prochainement :

- Lot N°6 : entreprise Sahin, maçonnerie, sur une parcelle d'environ 5 000 m<sup>2</sup>
- Lot N°7 : entreprise Dutoit, café distribution, sur une parcelle d'environ 2 000 m<sup>2</sup>
- Lot N°3 : entreprise Iachini-Zampin, architectes, sur une parcelle d'environ 2 000 m<sup>2</sup>
- Lot N°8 : entreprise Gojon, travaux publics, sur une parcelle d'environ 4 000 m<sup>2</sup>
- Lot N°9 : entreprise Gandy, marbrerie et plomberie, sur une parcelle d'environ 4 000 m<sup>2</sup>

Il reste 4 hectares à commercialiser, en deux parcelles





## Mise à jour de la signalétique

L'entreprise A.S.P.M.V. de Frangy a procédé à la mise à jour de la signalétique sur la Commune.





## Extraits des délibérations prises par le Conseil Municipal

L'ensemble des comptes-rendus du conseil municipal est disponible, sur demande, au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la Commune. Ces derniers sont aussi affichés, en temps voulu, à la mairie et dans les hameaux.

05 JUIN 2007

### PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

#### Eluiset – Route de Fagotin

Instituée par la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003, la « Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) » permet aux communes de percevoir des propriétaires, lotisseurs (...) de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires, y compris pour les voiries existantes. Les travaux concernés sont :

la réalisation ou l'aménagement d'une voie. Ce nouveau dispositif peut inclure l'acquisition des terrains, les travaux de voirie (chaussée et trottoirs), les éléments nécessaires au passage en souterrain des réseaux de communication (travaux de génie civil, gaines, fourreaux et chambres de tirage, à l'exclusion du coût des câbles),

la réalisation des réseaux d'eau potable, de défense incendie, d'électricité, d'éclairage public, d'assainissement des eaux usées (hors secteurs d'assainissement individuel) et d'eaux pluviales,

les études relatives à la voirie et aux réseaux.

M. le Maire précise que conformément à ce dispositif, la « Route de Fagotin » et l'intersection de cette voie avec la route départementale 992 à l'Éluiset, nécessitent quelques aménagements et extensions de réseaux publics pour la réalisation et le raccordement de programmes d'urbanisation en projet.

La S.C.I. CIRI-VIRY – 7 Grand'Rue – 01210 FERNEY-VOLTAIRE a en effet déposé un dossier de demande d'autorisation de permis de construire qui prévoit la réalisation de 146 logements à usage d'habitation.

D'autres programmes situés à proximité de cette opération sont susceptibles à court ou moyen terme d'être réalisés, voire concomitamment. En outre, ils sont situés dans le périmètre de 80 mètres – voire 100 mètres – à partir de la voie concernée, visée par les articles L. 332-6-1 et L. 332-11-1 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ Décide d'engager la réalisation des travaux de voirie et réseaux dont le coût total estimé s'élève à **675 800 € HT**.
- ◆ Fixe à **565 481,56 € TTC** la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

- ◆ Dit que les propriétés foncières concernées sont situées, suivant le plan joint, entre 60 et 100 mètres de part et d'autre de la voie. Ces propriétés représentent une superficie de 46 880 m<sup>2</sup>.
- ◆ Fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 12,06 € TTC.
- ◆ Décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.
- ◆ Dit que les crédits nécessaires à la réalisation du programme des travaux d'infrastructure concernant la Route de Fagotin seront inscrits au budget communal 2008, et que les titres de recettes pourront être émis à compter de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

### CONSORTS DUCREZ-BILEN

#### Echanges de parcelles – chef-lieu

M. le Maire présente la demande de l'indivision DUCREZ qui vise à échanger des terrains leur appartenant avec une parcelle communale. Afin de régler dans de bonnes conditions leur succession-partage, M. le Maire indique qu'une solution est possible dans le cadre d'un échange de terrain :

L'indivision DUCREZ propose de céder à la commune les parcelles B 1608, B 1565 et B 1566 d'une contenance de 205 m<sup>2</sup> ;

La commune propose de céder à l'indivision les parcelles B 55c, B 1444b et B 1444c issues de la parcelle B 1444 d'une contenance de 205 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les échanges de parcelles présentés. Les frais inhérents à cette opération ainsi que les frais notariés seront partagés entre les deux parties.

05 JUILLET 2007

## ZAC DU CENTRE

### **Lancement de la procédure de consultation du concessionnaire d'aménagement**

M. le Maire rappelle que la ZAC du Centre a été créée par délibération du 12 mars 2002 et qu'elle sera réalisée conformément aux axes de programmation d'ores-et-déjà approuvés à savoir :

#### ◆ **en matière de logements :**

Développer le tissu central et celui en bordure nord de l'entrée de VIRY ;

Implanter un tissu collectif ouvert en harmonie avec l'existant, notamment rue Villa Mary ;

Insérer un tissu intermédiaire intégré à l'environnement ;

#### ◆ **en matière de commerces :**

Renforcer la trame centrale et compléter celle existant rue du Marronnier ;

Créer une accroche commerciale très forte sur la RN 206 ;

#### ◆ **en matière d'équipements publics :**

Renforcer le pôle administratif public actuel en y implantant un espace culturel : salle des fêtes, bibliothèque médiathèque ;

Réserver des emprises foncières pour la mairie et l'école maternelle ;

#### ◆ **en matière d'espaces publics :**

Assurer la cohérence de ce tissu par la présence d'espaces urbains de qualité notamment au niveau du pôle public central et du pôle commercial ;

#### ◆ **en matière de trame viaire :**

Corriger l'ensemble de ce tissu par une trame viaire cohérente ;

Détourner la route départementale du centre, contrainte en terme de trafic ingérable avec le développement d'une vie de centre bourg ;

#### ◆ **en matière environnementale :**

Composer un environnement naturel fort, élément structurant de ce développement en valorisant le paysage naturel existant de très grande qualité ;

Développement de ce paysage de coteaux et de ses zones de vergers ;

Création d'une coulée verte reliant la zone végétale de la Villa Mary au château de VIRY ;

Greffe de la zone paysagère du talweg de l'entrée

nord.

Développement d'un aménagement naturel en relation avec l'eau.

La Commune ne disposant pas des moyens humains, techniques et financiers pour réaliser, en régie, une opération d'aménagement d'une telle ampleur, il a d'ores-et-déjà été décidé, lors du Conseil du 12 mars 2002, que la réalisation de la ZAC serait confiée à un aménageur, par le biais d'une concession d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article L. 300-4 et suivants du Code de l'urbanisme.

A ce titre, M. le Maire informe le Conseil municipal d'une évolution législative récente intervenue au travers de la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement.

En effet, l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme dispose désormais, en son deuxième alinéa que « *L'attribution des concessions d'aménagement est soumise par le concédant à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat* ».

Le décret d'application organisant cette procédure étant paru le 31 juillet 2006, il convient de mettre en œuvre cette nouvelle procédure dont les principales étapes sont les suivantes :

Il sera tout d'abord publié un avis de publicité dans le Journal Officiel de l'Union Européenne, dans un Journal d'Annonces Légales et dans une publication spécialisée dans les domaines de l'urbanisme, des travaux publics ou de l'immobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Rappelle que la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC du Centre sera confiée à un aménageur par le biais d'une concession d'aménagement conformément aux dispositions de l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme ;

Décide, à cette fin, de lancer la procédure de consultation qui permettra de désigner le concessionnaire d'aménagement

## STOCKAGE DE DEPOTS D'INERTES

### **Entreprise Barbaz T.P. – Avis du conseil municipal**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'exploitation d'un site de stockage de déchets inertes présenté par la société « Barbaz TP » au lieu-dit « Le Grand Pré ». Le site retenu a déjà fait l'objet d'un dossier similaire présenté par la société « Carrières du Salève » - dossier pour



lequel la commune avait émis un avis défavorable par délibération n°43-2007 du 20/03/07.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal décide de donner un avis défavorable, émet des réserves et formule les remarques suivantes :

L'activité de stockage de déchets d'inertes générera des flux de poids lourds supplémentaires dans un secteur déjà problématique ;

Un projet de déviation de la route départementale n°1206, dont la réalisation n'est pas encore certaine, est actuellement en cours. La création de cette déviation est **un préalable indispensable** à l'ouverture d'un site de stockage dans ce secteur et ce pour éviter le transit des poids lourds par le chef-lieu ;

Enfin, le dossier présenté ne prend pas en compte les éléments du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

approuvé en décembre 2005 :

Le terrain concerné est identifié au titre de l'article L. 123.1.7 du Code de l'urbanisme (sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définition des prescriptions de nature à assurer leur protection) ;

Le P.L.U. dans son approche paysagère identifie ce secteur comme « une plage agraire fortement perçue et structurante à préserver et à valoriser » ;

Le diagnostic agricole intégré dans le rapport de présentation recense ces parcelles comme de « très bonnes terres labourables ».

La mise en place d'une activité de stockage de déchets inertes dans ce secteur semble a priori incompatible avec le classement de la zone telle que retenue dans le P.L.U. de la commune.

## 28 AOUT 2007

### **CESSION GRATUITE – LE FORT**

#### *Decarroux Albert et René*

M. le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes du Genevois envisage de créer une antenne d'assainissement, le long de la route des Auges sur le hameau du Fort. Cette canalisation devant être située sur le domaine public, Messieurs Albert et René Decarroux acceptent de céder gratuitement à la commune, 376 m<sup>2</sup> pris sur leurs parcelles cadastrées section A, numéros 593, 570, 1634, 1635, 572, 573. La cession de ce tènement foncier est nécessaire au passage de ce réseau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession gratuite de 376 m<sup>2</sup> sur les parcelles susnommées. Les frais de géomètre et les frais notariés seront pris en charge par la Commune.

### **SERVITUDE DE PASSAGE – CHEMIN D'EXPLOITATION N°37**

#### *Accès et passage des réseaux*

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la société Arve, représentée par M. Dalloux, a déposé un permis de construire afin de rénover un vieux bâti situé sur la parcelle ZE 395.

Dans le cadre de cette réhabilitation, la société Arve sollicite l'autorisation de passer une canalisation d'eau potable, afin de rejoindre le réseau existant, sur le chemin d'exploitation n°37.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la société Arve, à passer une canalisation d'eau potable sur le chemin d'exploitation n°37. Afin de garantir l'accès à la parcelle ZE 395, il est nécessaire d'inscrire dans l'acte de vente, une servitude de passage sur le chemin d'exploitation n°37 avec accès côté Montée du Fort.

### **AUTORISATION D'URBANISME**

#### *Instauration de la déclaration préalable à l'édification de clôture*

Dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme, applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2007, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer une déclaration préalable pour toutes édifications de clôture sur son territoire.

### **AUTORISATION D'URBANISME**

#### *Instauration du permis de démolir*

Dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme, applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2007, M. le Maire explique que le Plan Local d'Urbanisme de la commune définit des zones soumises au permis de démolir (zones répertoriées sous l'article L 123.1.7.) Il précise qu'il appartient à l'assemblée de délibérer pour le maintien, ou non, des demandes de permis de démolir.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que soit maintenue cette obligation.

## *Dimanche 27 mai : fête des voisins à Vaux*



Superbe journée de la fête des voisins du hameau de Vaux, que nous organisons pour la première fois dans le but de faire connaissance. Après avoir émis l'idée d'un buffet canadien, chacun est arrivé avec ses spécialités, ses grillades, ses desserts... bref... un buffet de rêve.

Malgré le temps incertain, beaucoup de voisins ont répondu présents et nous avons installé les tables dans une grange gentiment mise à disposition par une famille du hameau.

Et c'est parti, présentation, apéro autour du grill, rigolades, pétanque et même un tour de calèches improvisée pour les petits et les grands grâce au passage de celles-ci durant les festivités.

Au vu de la bonne ambiance, nous avons continué jusque tard dans la soirée !

Un grand merci à tous les participants et nous nous réjouissons de tous nous retrouver l'année prochaine



## *Les Prés-Bois en fête*

Le 8 juin dernier, les habitants des Prés-Bois se sont retrouvés autour d'un grand pique-nique. Comme chaque année, la bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous !



## *Viry en fête*

Les 15 et 16 septembre dernier, a eu lieu la traditionnelle vogue, avec ses animations foraines, et la course sur prairie. C'était également l'occasion d'admirer une démonstration de show free style organisée par l'Association des Sports Mécaniques de Viry pour fêter ses 20 ans.



## *Repas des aînés au Casino*

Dimanche 14 octobre, 158 personnes avaient répondu à l'invitation de la municipalité au restaurant du Casino de Saint-Julien en Genevois. C'est avec toujours beaucoup de plaisir que nos aînés se retrouvent pour passer un agréable moment autour d'un délicieux repas.



## Une victoire en or pour l'EHPAD

Au mois de mai 2007, les Résidents de l'EHPAD de VIRY se sont inscrits pour participer aux Olympiades des personnes âgées qui ont eu lieu le mercredi 30 mai 2007 à Reignier.

Dans sa lettre concours SODEXHO, Joséphine BRASIER a raconté cette journée et les préparatifs, laissons lui la parole...

« Depuis quelques mois avec d'autres pensionnaires de la maison de retraite, nous nous entraînons pour participer aux Olympiades des personnes âgées. Toutes les années, les épreuves sont les mêmes ce qui fait que l'on s'entraîne régulièrement. Les ados de la MJC, sont même venus nous entraîner... et puis, le grand jour est arrivé.

Ce matin là, je me suis levée de bonne heure, et après le petit-déjeuner nous sommes partis dans « l'Accessible » de Monsieur Longet. Les jeux, cette année, avaient lieu à Reignier, il y avait beaucoup de résidents d'autres maisons de retraite. Chaque maison avait une tenue différente. Notre tenue était composée d'un tee-shirt et d'une casquette verte. Le matin était réservé aux jeux, quilles, boules, foot, fléchettes, course à pied et en fauteuil.

On a fait de notre mieux. Ensuite, nous avons écouté l'accordéoniste qui jouait et faisait danser les plus valides. Puis, c'est le repas, dans une salle bien décorée avec de belles couleurs, jaunes et rouges. Les couleurs de l'Espagne, thème de la journée. Le repas, une paëlla bien sûr et un magnifique gâteau pour le dessert. Après-midi danses au son de l'orchestre.

Chaque participant a reçu une médaille et un diplôme. On a même eu la surprise de gagner une coupe, premiers aux quilles. Nous étions étonnés et ravis. On est rentrés très fatigués mais heureux de notre belle journée. Les autres pensionnaires étaient contents de notre victoire. Je n'oublierai jamais cette journée, c'était bien et je me suis bien amusée et je suis heureuse d'avoir eu ma première médaille à 96 ans.



L'équipe des participants



Par contre, j'ai mal dormi, cette nuit-là, j'étais trop contente. Il n'y a pas d'âge pour s'amuser. Maintenant, il me reste les souvenirs de cette belle journée, que j'ai pu raconter à ma fille Raymonde qui était en vacances pendant cette période.

Elle aussi a été bien surprise de notre exploit. Le matin, avant de partir, la directrice, Juliette, nous avait dit de passer une bonne journée, un conseil que l'on a mis en pratique, et une journée vraiment inoubliable ».

## Une nouvelle centenaire à l'EHPAD

Madame Augustine CONTAT a rejoint Mesdames POELVERT et PICHON.

Des centenaires en forme pour faire la fête et déguster le gâteau fait par nos cuisiniers !





## Chantiers éducatifs de Viry

Du 09 juillet au 27 juillet 2007, 12 jeunes âgés de 14 à 16 ans ont participé à un chantier éducatif sur la commune de Viry. Chacun de ces jeunes a eu l'opportunité de travailler 20h réparties sur une semaine et payées de 70% à 80% du SMIC.

Le travail consistait à repeindre les façades de l'ALGECO appelé OASIS (*lieu réservé aux adolescents de notre commune et à l'APE de Viry*), créer des formes graphiques de décors et réaliser une terrasse en gravier (qui n'a pu être faite faute de temps).

Au préalable Joël Branchu a, du 4 au 6 juillet, pendant une vingtaine d'heures : nettoyé au Karcher, poncé et passé de l'antirouille sur le bâtiment à rénover.

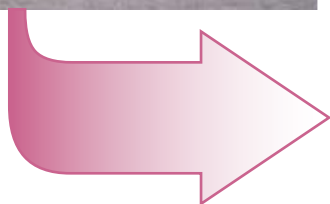
Régis Favre, responsable du secteur jeunes de la MJC de Viry, avait reçu au préalable une formation sur l'un des chantiers de l'association PASSAGE pendant 3 matinées afin d'assurer encadrement et formation des jeunes travailleurs.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des actions de la prévention spécialisée mise en place sur le canton par la Communauté de Communes du Genevois (C.C.G.). L'Association Passage mandatée auprès des 17 communes du Canton a proposé au Comité Local de Soutien de la C.C.G. d'organiser un chantier éducatif sur VIRY. La mairie en fut le maître d'œuvre et Régis Favre (M.J.C. de VIRY) a accepté d'en être l'encadrant. Le C.E.M.B. (Chantier Educatif du Mont-Blanc – partenaire de Passage) a, quant à lui, assuré le cadre administratif (contrats – fiches de paie). Les trois partenaires ont établi une convention de partenariat pour la durée du chantier.

La météo durant cette période ne fut pas à la hauteur des espérances mais la bonne volonté, l'engouement des participants et la motivation de la partie encadrante ont eu raison de ces conditions. Joël, Romain, Jérémy, David, Arnaud, Manon, Bruno, Loïs, Mehdy, Marie, Aude, Mikky, Charlotte gardent à ce jour le souvenir du travail accompli en équipe et d'avoir eu l'occasion de gagner, grâce à la sueur de leur front, pour certains, leurs premiers deniers ! Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir sur notre Commune des Equipes prêtes à investir sur le monde de demain que représente notre Jeunesse.



Régis Favre entouré d'une partie de l'équipe



## Nouvelles installations sur la Commune

### SANDRA ZIE : PSYCHANALYSTE

Depuis mars 2007, Madame Sandra ZIE, psychanalyste, met à votre disposition son expérience clinique dans le domaine de la psychologie analytique, étayée par une solide connaissance théorique du psychisme humain. Son cabinet, situé aux Coulerins, est avant tout un espace dédié à l'écoute et à l'effort de compréhension.

Tél : 04 50 92 23 59



### ISA COUTURE

Retouches : ourlets main, ourlets machine, fermetures pantalon, jupe, manteau...

#### Isabelle PICARD

751 Route de la Gare

74580 VIRY

Tél : 04.50.38.73.45

Port : 06.65.42.00.63



### 1-2-3 SOURIS

Assistance informatique à domicile et internet. Un conseil, une assistance ?

Apprivoiser votre matériel, maîtriser votre ordinateur...

#### Stéphane DUMOULIN

89 Rue des Coulerins

74580 VIRY

Tél : 06.81.68.45.26

E-mail : 1.2.3.souris@gmail.com



## Les enfants ont adoré...

### LE VOYAGE DU PERROQUET DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le 15 juin dernier, les enfants de moyenne et grande section de l'école maternelle sont partis à Brest, en avion, afin de remettre au skipper Louis Mauffret le perroquet en peluche de la classe. Le navigateur a profité de la mini transat Brest-Salvador de Bahia pour transporter l'animal jusqu'au Brésil. Durant ce séjour, les enfants ont découvert le monde de l'océan et des voiliers.



### LE PIQUE-NIQUE DE LA CANTINE !

Le traditionnel pique-nique de fin d'année a réuni 106 enfants de primaire et 38 de maternelle. Au menu de ce moment chaleureux : sandwich, chips, bonbons, jus d'orange... et surtout une bonne dose de rigolade.

Une belle occasion pour les deux services de se retrouver et de partager un moment convivial.





## *Jour de fête à l'école de Malagny*

Le 30 juin a eu lieu la traditionnelle et très sympathique fête de l'école.

Comme chaque année, sous un soleil radieux : jeux, lâcher de ballons, spectacles des enfants, se sont déroulés pour la plus grande joie des petits comme des grands.

Le soir, notre désormais célèbre repas moules frites a été apprécié par tous.



## *Fête des écoles du chef-lieu*

Cette année encore, la fête des écoles organisée par l'APE de Viry, en collaboration avec la MJC de Viry, a permis d'accueillir plus de 540 convives. La musique et le soleil étaient encore au rendez-vous. Merci à tous les parents pour leur participation à ce déjeuner géant en plein air.

Nous profitons de ce bulletin d'information pour vous rappeler la prochaine date à retenir pour la «soirée de l'APE à Feigères» qui aura lieu le **samedi 24 novembre 2007**.

Nous réfléchissons d'ores et déjà à de nouvelles surprises pour la grande joie des enfants.

Retenez donc votre soirée.



## L'heure du conte

Elfes, sorcières, lutins, fées... reviennent hanter la bibliothèque cet hiver.

En compagnie de fabuleux conteurs, venez écouter leurs aventures extraordinaires qui vont vous réchauffer tout le long de l'hiver...

Les conteurs s'installent jusqu'en mars à la bibliothèque et ils sont décidés à vous faire voyager...

- **Mercredi 7 novembre à 16h00 : « Le chant des Trolles »**
- **Mercredi 21 novembre à 16h00 : « Les contes joyeux »**
- **Mercredi 5 décembre à 16h00 : Contes avec Sylvie Santi**
- **Mercredi 19 décembre à 16h00 : « Contes pour le temps de Noël »**

Entrée libre, à partir de 5 ans

La suite : 09 et 23 janvier, 6 et 20 février.



## L'accueil des petits à la M.J.C.



Nous vous rappelons que la M.J.C. accueille les enfants de 3 à 6 ans le mercredi et durant les petites vacances scolaires.

Pour les **enfants de 3 à 5 ans**, du **28 novembre au 19 décembre** : initiation aux chants, danses et instruments africains avec Ben Bah autour d'un conte. Représentation le mercredi 19 décembre en fin d'après-midi.

Jessica Gilbert remplacera Claire Claverie, animatrice, durant son congé maternité.

## Les 20 ans de l'Association des Sports Mécaniques de Viry

Comme à son habitude, l'Association des Sports Mécaniques de Viry (A.S.M.V.) nous a proposé sa traditionnelle course sur prairie-moto et, à cette occasion, en a profité pour fêter ses 20 ans.

Sous une belle journée d'automne, a eu lieu, le samedi, des courses magnifiques avec les membres du club et quelques invités. Ensuite, nous avons assisté à un show free style orchestré par le team blackliner. Il s'en est suivi d'un repas sous chapiteau, animé par un concert rock avec le groupe « Deli-majeur » qui s'est terminé tôt le matin.

Le dimanche, sur une très belle piste, 80 pilotes se sont affrontés. La journée s'est clôturée par une course de moto anciennes et une démonstration pour les jeunes éducatifs.

### CLASSEMENT

Samedi	Dimanche
Genoud Prachex Mickaël A.S.M.V.	Rochette Jimmy Bellegarde
Dubost Jérôme Seyssel	Pavant Stéphane A.S.M.V.
Pavant Stéphane A.S.M.V.	Michel Pascal A.S.M.V.

Comme chaque année, l'A.S.M.V. nous a offert un spectacle de qualité avec une organisation à la fois professionnelle et très conviviale. Bravo aux organisateurs.





## L'Etoile Sportive de Viry

La saison 2007-2008 a commencé sur des bases solides avec un effectif toujours en constante progression. Le stage d'été, organisé pour la deuxième fois par l'Etoile Sportive a permis à certains jeunes de découvrir les rudiments du football et aux plus aguerris de passer de bons moments ensemble. L'effectif est constitué d'environ 250 joueuses, joueurs et dirigeants.

Cette saison est aussi synonyme de fair-play, pour l'ensemble du club. Une charte a été mise en place rappelant à tous nos licenciés (joueurs, dirigeants, éducateurs) l'attitude à avoir sur et autour des terrains ainsi qu'au sein du club. Cette charte est téléchargeable sur notre site : [www.esviry.com.fr](http://www.esviry.com.fr).

N'oubliez pas les traditionnelles manifestations sans lesquelles l'étoile sportive de Viry ne pourrait pas fonctionner.

### PROCHAINE MANIFESTATION :

#### Ioto à la salle des fêtes de Feigères

N'hésitez plus, venez nous rejoindre pour organiser, jouer, entraîner, accompagner ou supporter l'Etoile Sportive de Viry pour qu'elle soit la plus performante possible.

Le Président  
Raymond BARTHASSAT



Philippe et les stagiaires



Florian et les stagiaires



## L'écurie de Germagny

Située entre Viry et Valleiry, elle accueille durant l'année scolaire, les enfants de l'école maternelle de Viry.

Cette écurie est équipée de diverses installations : manège, deux carrières, un paddock, des prés et pratique plusieurs activités : dressage, jeux à poney, horse-ball, voltige, promenades et principalement le saut d'obstacles.

Dynamique, elle se rend tout au long de l'année en concours hippique, en ponam avec les enfants du poney club et en concours officiel avec les cavaliers confirmés.

Pour plus d'informations : 04.50.35.22.16 ou 06.16.56.84.38



## Tennis Club

Une saison 2007-2008 qui a fort bien débuté, avec une école de tennis qui compte en ce début d'année 74 élèves, qui se répartissent entre les cours à l'année au gymnase de Valleiry et les cours d'automne et de printemps à Viry. Cette répartition est nécessaire du fait d'un nombre croissant de demandes et de l'absence de structure couverte locale.

Le tournoi de juin 2007 a vu la victoire chez les dames de Mlle Laurent Julie classée 4/6 et chez les hommes de M. Kayombo Sonny classé 0. Nous avons beaucoup apprécié la présence de M. Georges Deniau, grande figure du tennis.

La journée portes-ouvertes a eu lieu le samedi 6 octobre. Rappelons que vous pouvez jouer toute l'année sur les courts et participer aux diverses manifestations du club : tournoi FFT du mois de juin, tournoi interne agréé du mois de septembre, tournoi de doubles et diverses compétitions par équipes. Nous espérons vous compter parmi nous très bientôt.

Pour plus d'informations : Patrice Poirier : 04.50.04.76.36





## Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

### 3<sup>ÈME</sup> RENCONTRES AUTOUR DES « VERGERS TRADITIONNELS » DES PAYS DU SALÈVE ET DU VUACHE

Pour la troisième année consécutive, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et le Syndicat Mixte du Salève organisent une journée de rencontre et d'échange autour de la sauvegarde des arbres fruitiers de variétés anciennes.

Notre manifestation se déroulera cette année au :  
**Centre ECLA de Vulbens**  
**Samedi 10 novembre 2007, de 10 h à 17 h**

Ces rencontres attirent chaque année un nombre croissant de visiteurs (600 en 2006 à Villy-le-Bouveret). Passionnés ou curieux, chacun vient à la recherche d'informations ou de conseils sur les variétés locales de pommes, de poires, de cerises, de prunes... Des ateliers, des démonstrations et des conférences sont proposés tout au long de la journée. Ils sont animés par des intervenants et des exposants de qualité : les Croqueurs de pommes de la Haute-Savoie, l'association Apollon 74, le Verger TIOCAN, Pro-Natura Genève, la LPO 74, des pépiniéristes...

Afin de rendre cette journée encore plus agréable, les associations locales proposeront :

- un atelier de pressage de fruits à l'extérieur, avec dégustation et vente de jus. Possibilité pour les propriétaires intéressés d'apporter des fruits (pommes et poires) et des bouteilles pour repartir avec du jus (1 litre pour 10 kg de fruits),
- un repas chaud à midi « Autour de la pomme » et une buvette avec petite restauration la journée.

**Alors venez nombreux !**

### TAILLE DE RAJEUNISSEMENT ET D'ENTRETIEN DES ARBRES FRUITIERS / PLANTATION DE VARIÉTÉS TRADITIONNELLES

Si vous possédez des arbres fruitiers « Haute Tige » de variétés anciennes et que vous souhaitez les faire entretenir, vous pouvez vous inscrire dès maintenant en téléphonant au 04 50 04 62 89 (Participation financière : 15.00 € par arbre taillé).

La taille et l'entretien des vergers sont assurés par l'équipe spécialisée du SIAV.

Elles nécessitent plusieurs étapes :

- repérage et diagnostic de l'état de santé des arbres,
- signature du contrat d'entretien,
- élagage des arbres : élimination du gui et des branches mortes, éclaircissage, restructuration,
- remise de fiches techniques pour « Bien entretenir son verger ».

La restauration des vergers anciens se déroulera dans le courant de l'hiver, **de janvier à mars 2008**.

Par ailleurs, afin de pérenniser à long terme les vergers traditionnels du territoire, le SIAV propose de fournir aux propriétaires intéressés, des plants de variétés anciennes, sous réserve de la signature préalable d'un contrat de plantation. Les propriétaires pourront dans ce cas bénéficier d'une aide technique et financière pour la plantation. La fourniture de plants aura lieu dans le courant de l'automne. La date optimale de plantation se situant autour du 25 novembre.

**Renseignements au 04 50 04 62 89.**

*Démonstration d'élagage en hauteur par Fabrice BOVAGNE, salarié du SIAV, lors de la 2<sup>ème</sup> rencontre autour « des Vergers Traditionnels » à Villy-le-Bouveret, le 23 novembre 2006.*



## Sentier transfrontalier des Teppes de la Repentance - Humilly

Il a été constaté que des randonneurs équestres et des véhicules motorisés empruntaient le sentier des Teppes de la Repentance. Compte tenu de la nature argileuse du sol, la pratique du cheval rend le chemin impraticable par temps humide et cohabite mal avec la randonnée pédestre. Un balisage « équestre » permettant l'accès au site sera donc étudié dans l'année.

Nous vous rappelons que ce site est classé en zone naturelle protégée et que la circulation des véhicules à moteur est quant à elle strictement interdite par l'arrêté préfectoral de protection de biotope n°73 du 17.07.90. Le non respect de cette réglementation entraînera des sanctions prévues à l'article R.38 du code pénal.



Association pour la Nature et l'Homme... Ensemble



## Nuit européenne de la Chauve-souris...

Fin août, chaque année, des dizaines de pays fêtent ensemble les chauves-souris, ces petits mammifères volants et très surprenants, par bien des aspects de leur vie.

Vendredi 31 août, ce ne sont pas moins de 39 personnes qui ont suivi Apollon74 à la découverte de leur monde fascinant ! C'était à Jonzier, sur toute la soirée, avec un programme diversifié : diaporama, questions, activités créatives et sortie nocturne à l'écoute des chauves-souris. A l'écoute ? bien sûr ! Saviez-vous qu'elles se repèrent dans l'espace grâce à des ultrasons et leurs échos ? (Mais qu'elles ne sont pas aveugles pour autant !) Et que, grâce à ce sonar très sophistiqué, certaines se déplacent au millimètre près et viennent « cueillir » leurs proies posées sur le feuillage ou au sol ? Et d'ailleurs, ces proies, quelles sont-elles ? Le cou frais et tendre d'une jeune fille ? Rassurez-vous, nos chauves-souris européennes ne raffolent que d'insectes ! Alors, à quand l'abolition des bombes anti-moustiques irrespirables au profit d'un nichoir à chauves-souris sur votre façade ou contre un arbre du jardin ?

**Apollon74 propose d'autres sorties tout public et des animations pour les classes, sur divers sujets.**

Retrouvez nous sur  
[www.apollon74.org](http://www.apollon74.org)  
ou au 04 50 60 02 74

**Assemblée générale** le  
**30 novembre 2007** à  
**19h45** - Maison du Salève  
à Présilly. A cette occasion,  
l'association fêtera ses 10 ans.





## *Inauguration du Pont de la Laire à Veigy*

Le 8 juin dernier, ce ne sont pas moins de 140 personnes, habitants de Veigy et d'Avusy (Suisse), qui ont répondu présentes pour fêter dignement la remise en fonction du pont de la Laire. Après la partie officielle, la fête s'est poursuivie, autour du verre de l'amitié, dans la cour de Monsieur Maurice Sauge, prêtée pour l'occasion.



Mme Meyer, maire d'Avusy et M. Buet, Maire de Viry.



## *La Maison du Salève : une porte ouverte sur la découverte !*

C'est au pied du Salève, dans le très beau bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle de la Ferme Mikerne, que la Maison du Salève a élu domicile.

Installée dans un site remarquable tant par la qualité du bâtiment que par la beauté du site rural de Mikerne, la Maison du Salève s'inscrit dans une démarche de développement durable et de sensibilisation à l'environnement.

La Maison du Salève est le reflet d'un engagement pris en 1994 par les communes adhérentes au Syndicat du Salève, porteur du projet : valoriser et protéger un patrimoine naturel unique.

Sa principale mission : inviter le public à découvrir le Salève, à lui faire porter un regard différent sur cette montagne et à s'interroger sur son devenir.

La Maison du Salève invite ses visiteurs à découvrir cette montagne ; elle propose ainsi : des expositions permanentes et temporaires, un jardin pédagogique et ludique, des produits du terroir et une salle « hors-sac » ouverte à tous pour une petite pause détente ou un pique-nique.

### **Pour plus d'informations :**

[www.maisondusaleve.com](http://www.maisondusaleve.com)

Maison du Salève route de Mikerne 74160 Présilly  
Tél : 04.50.95.92.16



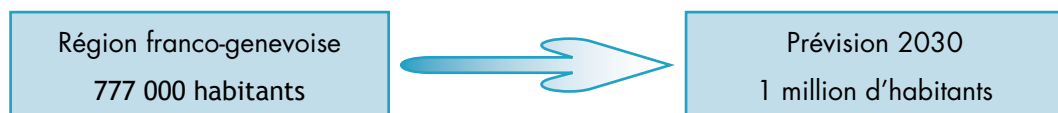
## Qu'est-ce que le Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois ?

### UN PROJET QUI « ÉPOUSE » LA RÉALITÉ DU TERRITOIRE

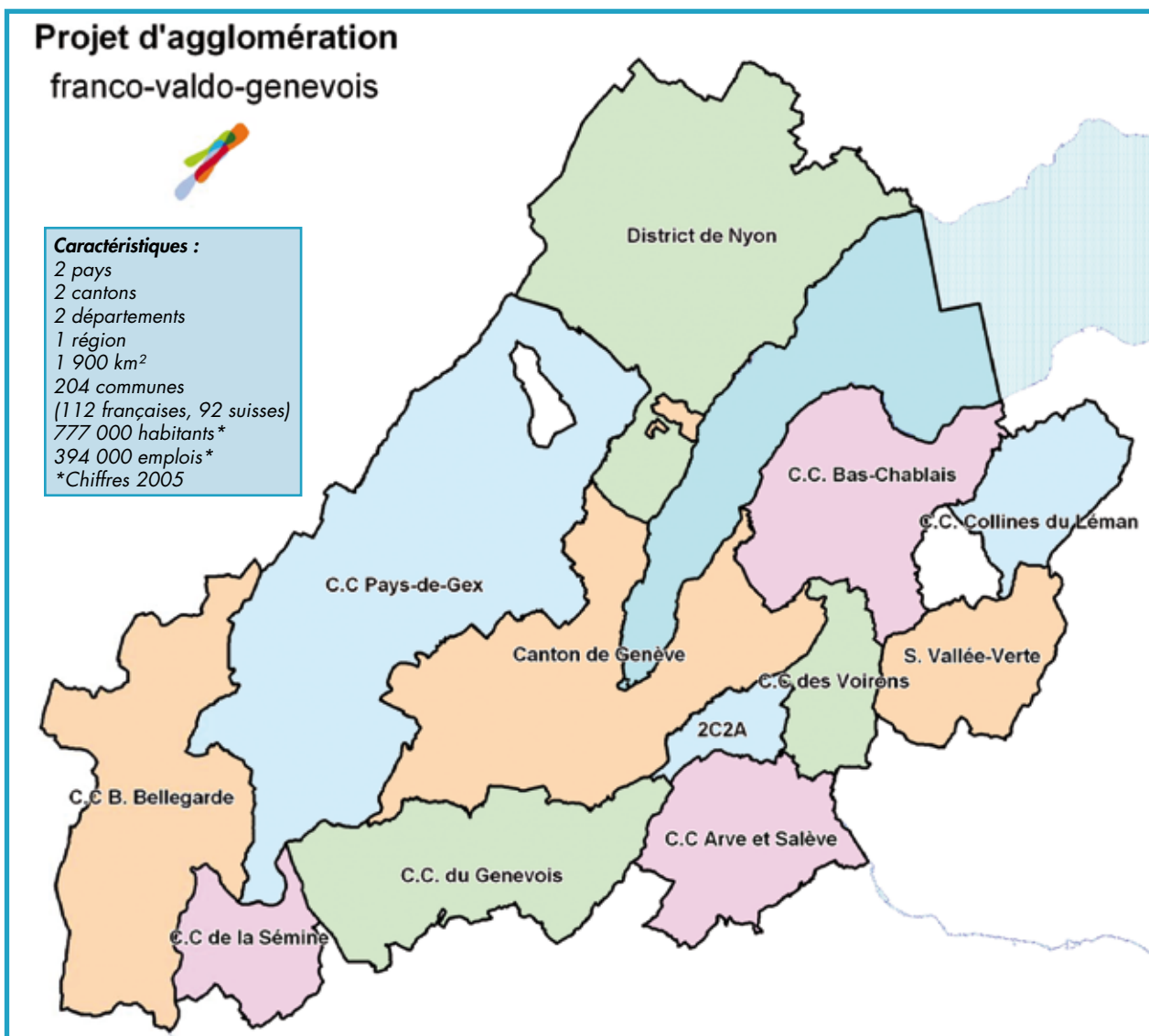
Jusque vers le milieu du siècle dernier, l'habitat de la région était concentré autour de la ville de Genève et de quelques agglomérations. Depuis une dizaine d'années, on assiste à une véritable explosion du peuplement, et à sa dispersion sur l'ensemble du territoire.

Le périmètre du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois correspond bien au développement actuel. En effet, la région genevoise est la deuxième agglomération suisse après Zurich, et la cinquième des agglomérations européennes, les plus dynamiques en matière d'évolution de la population.

Genève n'est pas seulement une ville de 170 000 habitants et un Canton de 440 000 habitants, c'est aussi une agglomération qui s'étend sur une partie du Canton de Vaud et sur deux départements français – Haute-Savoie et Ain.



Au vu de ces données, le périmètre politique est tracé :





## UN PROJET « TRAIT D'UNION » ENTRE LA SUISSE ET LA RÉGION RHÔNE-ALPES...

La Région Rhône-Alpes et la Suisse sont très comparables :

**Rhône-Alpes :** 43 698 km<sup>2</sup> 6 005 000 habitants (INSEE 2007)

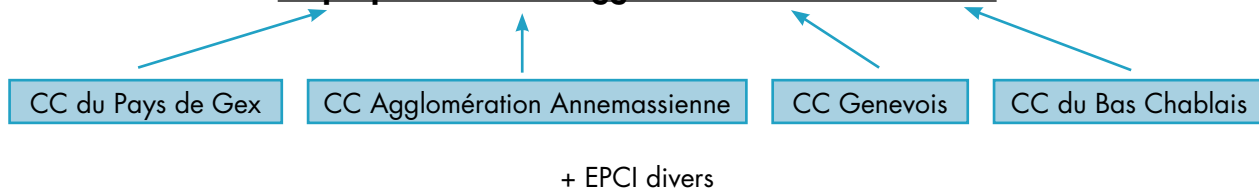
**Suisse :** 41 284 km<sup>2</sup> 7 507 300 habitants (2006)

L'Agglomération Franco-Valdo-Genevoise est la deuxième agglomération de Suisse... et la deuxième agglomération de Rhône-Alpes.

### UNE CONCERTATION QUI N'EST PAS NOUVELLE

- Le CRFG (Comité Régional Franco-Genevois) créé en 1973, par un accord entre l'Etat Français et la Confédération Helvétique, débat régulièrement sur les politiques communes et coordonnées à mettre en œuvre par les collectivités membres – canton de Genève – Préfecture de la région Rhône-Alpes, de l'Ain, de Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes ainsi que le département de l'Ain et de la Haute-Savoie.
- 2002 : le canton de Genève sollicite la coopération du canton de Vaud et du territoire français limitrophe dans le but d'engager une démarche à l'échelle de la grande agglomération Franco-Valdo-Genevoise.
- Juillet 2002 : l'ARC est créée (Association Régionale de Coopération des Collectivités du Genevois) afin de répondre favorablement à l'initiative du Canton de Genève de réaliser :

#### **un projet commun d'agglomération transfrontalier**



### UN VERITABLE PROJET TRANSFRONTALIER AU SERVICE DE LA POPULATION

Soucieux de la vie quotidienne des habitants, 10 thématiques ont été retenues :

Urbanisation – mobilité – économie – environnement – santé – culture – formation – agriculture et cohésion sociale

### DEUX ANNÉES DE TRAVAIL...UN AVANT-PROJET...

Au cours de ces deux années de concertation, élus et représentants de la société civile ont travaillé au sein de 4 ateliers : Urbanisation – mobilité – environnement - services à la personne.

Les axes et les actions qui ont émergé de cette réflexion font partie d'une démarche évolutive. C'est un processus qui se poursuivra dans les années à venir et se concrétisera par des projets concrets présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération comme le CEVA (Liaison ferroviaire Cornavin-Eau Vive- Annemasse) ou un TCSP (Transport Collectif en Site Propre).

La communication et l'information seront des axes forts des mois à venir, nécessaires à l'appropriation de ce projet d'Agglomération par la population.

### FIN 2007... ENFIN UN PROJET POUR CONSTRUIRE UNE VERITABLE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE

Cette solidarité s'exprimera sous la forme d'une charte d'engagements signée par l'ensemble des partenaires en décembre 2007.



Photo vue du Salève

## Coopération Franco-Suisse

### PRÉSERVATION DES RICHESSES NATURELLES PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES

Le 16 octobre dernier, la Commune de Viry recevait en Mairie les partenaires Franco/Suisse qui sont venus présenter le travail effectué dans le cadre du programme Interreg III. Cette action vise à préserver de façon conjointe les espaces naturels et les espèces menacées dans notre région de part et d'autre de la frontière. L'association ASTERS, pour la France, le Service Genevois de Conservation des Paysages et la société ECOTEC, pour la Suisse, sont les acteurs essentiels de ce travail.

Dans le cadre de la gestion des biotopes, la Commune d'Avusy (Suisse) a cédé à la Commune de Viry une parcelle de 4 444 m<sup>2</sup> située sur les Teppes de la Repentance. Cette rencontre leur a permis de finaliser l'acte de cession.



De gauche à droite, de haut en bas, François ORLIAC, directeur de l'association ASTERS, Christian BURNIER, président du S.I.A.V., Monique MEYER, Maire de la Commune d'Avusy (Suisse) et Jean-Pierre BUET, Maire de la Commune de Viry.



Signature de l'acte de cession en présence de Maître Thierry LEJEUNE, notaire.



## Taxi : le numéro unique

La « Centrale Taxis du Genevois » dispose d'un numéro unique. Il s'agit d'un petit plus lorsque l'on souhaite se déplacer sur le territoire.

Composez le **0.609.600.609** et vous serez automatiquement mis en relation avec ces artisans taxi.



## Ligne D - des trajets supplémentaires

Deux nouveaux allers/retours ont été rajoutés à la ligne D, aux horaires suivants :

St- Julien		Viry		Valleiry
8h35	→	8h47	→	8h53
9h24	←	9h12	←	9h05
14h30	→	14h42	→	14h48
15h14	←	15h02	←	14h55

L'ensemble des horaires est disponible en mairie de Viry et également téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes du Genevois :

<http://www.cc-genevois.fr/transport.htm>

## La Télévision Numérique Terrestre

Actuellement, la réception des chaînes de télévision se fait de manière analogique, par antenne dit « râteaux ». Fin 2007, début 2008, la télévision numérique terrestre devrait arriver dans le secteur du Genevois.

### Qu'est ce que la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ?

La TNT est une offre de chaînes numériques gratuite. La TNT propose l'intégralité des chaînes nationales actuelles en qualité numérique et sans abonnement. La TNT aussi appelée plus techniquement DVB-T pour « Digital Video Broadcasting-Terrestrial », ne soyez donc pas surpris par cette appellation qui peut apparaître sur certains téléviseurs récents et décodeurs TNT.

### Quel équipement pour recevoir la TNT ?

Les antennes « râteaux » existantes permettent la réception des chaînes de la TNT. Il suffit d'acheter un adaptateur permettant à votre téléviseur actuel de recevoir les programmes diffusés en numérique. Cet adaptateur se branche simplement sur la prise péritel de la télévision. Si vous désirez changer votre « petit écran », il existe également des nouveaux téléviseurs avec « TNT intégrée ». Renseignez-vous auprès de votre revendeur.

### Quels sont les avantages de la TNT ?

Vous disposerez de plus de programmes : 18 chaînes au lieu de 6 actuellement, une qualité d'image améliorée et un son numérique.

### Est-ce que mon adaptateur me permettra de recevoir à nouveau les chaînes suisses ?

Tout à fait, depuis le 25 juin dernier vous ne recevez plus les chaînes de la télévision Suisse. En achetant

votre adaptateur et selon votre lieu d'habitation vous devriez normalement recevoir, à nouveau, les deux chaînes de la Télévision Suisse Romande, ainsi qu'une chaîne suisse-allemande et une suisse-italienne.

### Dois-je effectuer des réglages de mon antenne râteau, notamment pour capter les chaînes suisses ?

La TNT française est en polarisation horizontale alors que la TNT suisse est en polarisation verticale. Il faudra éventuellement orienter votre antenne ou vous équiper d'une petite antenne d'intérieur.

### Est-ce que je dois m'abonner ?

Non, la réception de la TNT est gratuite. Vous devez simplement acheter un adaptateur et vous recevrez gratuitement et sans abonnement les 18 chaînes françaises et les 4 chaînes suisses. Il existe aussi des offres de chaînes supplémentaires à péage via la TNT.

### Je suis abonné(e) à la télévision par satellite (CanalSat ou TPS) ou au câble, est-ce que je reçois la TNT ?

Oui automatiquement, dans le cadre de votre abonnement vous recevez les 18 chaînes de la TNT. Pour le câble, cela dépend de votre opérateur.

### La télévision analogique cessera-t-elle d'émettre un jour ?

Oui, la télévision analogique terrestre doit arrêter sa diffusion d'ici fin 2011. A cette date, la TNT sera le seul moyen de recevoir la télévision numérique terrestre reçue par les antennes « râteaux ».

### Pour plus d'infos :

<http://www.tnt-gratuite.fr/>

<http://www.televisionnumerique.ch/>

## Infos énergie



### OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, tous les consommateurs particuliers ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz naturel.

L'abonné qui souhaite conserver son contrat actuel au tarif réglementé, n'a aucune démarche spécifique à engager.

Par contre, si le particulier décide de souscrire un nouveau contrat, à prix négocié, avec son fournisseur historique ou un autre fournisseur, il ne lui sera plus possible de revenir ensuite au tarif réglementé. Dans une telle hypothèse, la décision du locataire d'abandonner le tarif réglementé s'imposera par la suite, à tous les occupants du logement (ce n'est pas le propriétaire du logement qui choisit de rester au tarif réglementé ou de conclure un nouveau contrat d'énergie mais le locataire).

Pour plus d'informations : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

### VERS L'INTERDICTION DE L'AMPOULE À INCANDESCENCE

Le gouvernement australien a annoncé son intention d'interdire l'utilisation des ampoules à incandescence dès 2010. Leur remplacement par des ampoules à basse consommation réduirait l'émission de gaz à effet de serre de 800 000 tonnes par an, et diviserait pas trois le prix de revient de l'éclairage pour chaque foyer !

Arnold Schwarzenegger annonce une loi identique pour 2012, tout comme plusieurs provinces du Canada et l'Europe, poussées par la Grande-Bretagne. Philips Lighting, actuel leader mondial de l'éclairage, pense même arrêter complètement la production des lampes à incandescence !

L'ampoule basse consommation : futur standard de l'éclairage...

### VOS NOUVEAUX CONTACTS CHEZ LE DISTRIBUTEUR EDF

#### Raccordement électricité

Vous souhaitez :

- Faire réaliser un raccordement c'est à dire relier une installation au réseau électrique,
- Suivre l'avancement d'une demande de raccordement,
- Obtenir des informations sur l'ouverture du marché.

Contacts :

- Votre conseiller distributeur « Accueil Raccordement Electricité » au numéro Azur 0.810.144.684
- Votre fournisseur électricité
- Le site [www.edfdistribution.fr](http://www.edfdistribution.fr)

#### Sécurité électricité

Dépannage électricité 24h/24 : 0 810 333 074

## L'Assurance Maladie vous informe...



Pour envoyer vos dossiers et leur écrire, une seule adresse :

**Assurance Maladie de Haute-Savoie**

**2 Rue Robert SCHUMAN**

**74984 ANNECY Cedex 9**

Votre agence habituelle continue de vous accueillir du lundi au vendredi.

Téléphone : 0820.904.124 (0.12 €/min)

Site internet : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## Sacs du Sidefage

Des sacs du Sidefage sont disponibles à l'accueil de la mairie. N'hésitez pas à venir en chercher un pour vous aider à amener vos déchets jusqu'aux points de recyclage.



# SIDEFAGE





## Des vautours en Haute-Savoie

Depuis juin 2007, on a pu noter la présence de nombreux vautours en Haute-Savoie (jusqu'à une quarantaine fin juin). Deux espèces sont visibles en Haute-Savoie : le vautour fauve et le gypaète barbu. Ces espèces sont des oiseaux rapaces diurnes et sont spécialisées dans la consommation de carcasses d'ongulés sauvages ou domestiques, mort par accident, de maladie, de famine ou tués par un prédateur. Ils ont des stratégies de recherche de nourriture et de reproduction différentes qui leur permettent d'exploiter des ressources identiques sans qu'il y ait de concurrence entre eux.

Les vautours jouent le rôle d'agents sanitaires. Ce sont les « éboueurs de la nature ». En faisant disparaître rapidement les carcasses, ils empêchent le développement d'épidémies, cassent le cycle de certains parasites et contribuent à limiter les risques de pollution des sources d'eau.

Ils ne sont ni dangereux pour l'homme ni pour les troupeaux, puisque ce ne sont pas des prédateurs. Ils sont uniquement des charognards de par leur équipement (bec crochu permettant de dépecer les cadavres). Ils sont capables de repérer une carcasse à plusieurs kilomètres, grâce à leur vue perçante, et leur capacité de déplacement leur permettra d'arriver rapidement sur les lieux.

Ce sont des espèces protégées à l'échelle nationale et européenne, il est donc interdit de les détruire, capturer, déranger, transporter et naturaliser (cf : arrêté du 17 avril 1981). On compte aujourd'hui 3 couples de gypaètes barbues qui se reproduisent dans le massif du Bargy, Aravis et Arve-Giffre ; le vautour fauve quant à lui est de plus en plus présent mais ne se reproduit pas en Haute-Savoie.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

#### Pour le vautour fauve :

Ligue pour la Protection des Oiseaux Haute-Savoie  
Haute-savoie@lpo.fr  
<http://haute-savoie.lpo.fr>

#### Pour le gypaète barbu :

ASTERS  
gypaète@asters.asso.fr  
[www.gypaete-barbu.com](http://www.gypaete-barbu.com)



## Parce qu'il n'est pas toujours facile d'être parent...



Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Haute-Savoie (R.E.A.A.P. 74) qui rassemble parents, professionnels, associations et institutions a pour objectif de valoriser le rôle et les compétences des parents dans l'éducation de leurs enfants.

#### Si vous êtes parents et que vous souhaitez :

- rencontrer d'autres parents pour dialoguer, échanger sur l'éducation des enfants,
- réfléchir et discuter avec d'autres sur le rôle de parent avec le soutien de professionnel,
- partager un temps de découverte (jeu, lecture, musique...) avec vos enfants et d'autres familles

#### N'hésitez pas à les contacter :

Lieu ressource du REAAP 74  
D.D.A.S.S. – Cité administrative  
74040 ANNECY CEDEX  
Tél : 04.50.88.56.88 ou <http://reaap74.free.fr>

## MAIRIE

**Service accueil/état civil** Tél : 04.50.04.70.26 – Fax 04.50.04.70.70

Lundi de 13h30 à 17h00  
 Mardi de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00)  
 Mercredi de 13h30 à 17h00  
 Jeudi de 13h30 à 17h00  
 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**Service urbanisme** (Tél : 04.50.04.70.72) et **Secrétariat technique** (Tél : 04.50.04.70.71)

Mardi de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00)  
 Jeudi de 13h30 à 17h00  
 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**E.H.P.A.D. « Les Ombelles »** (Maison de retraite) ..... 04.50.04.79.04

## MULTI ACCUEIL « AUX PAYS DES P'TITS PIOUX »

(crèche – halte garderie) ..... 04.50.04.76.84

**A.D.M.R.** (Aide à domicile en milieu rural) ..... 04.50.04.86.45

## ECOLES DE VIRY

Ecole primaire - Chef lieu : ..... 04.50.04.72.27

Ecole primaire - Malagny : ..... 04.50.04.75.75

Ecole maternelle - Chef Lieu : ..... 04.50.04.80.80

**Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois** ..... 04.50.49.65.65

**Pompiers** ..... 18

**Gendarmerie** ..... 17

**SAMU** ..... 15

**MJC de Viry** ..... 04.50.04.84.13

**Bibliothèque (www.genevois-biblio.fr)** ..... 04.50.04.77.96

**Assistante sociale** pôle de St Julien ..... 04.50.49.49.50

**Trésorerie de St Julien** ..... 04.50.49.08.97

**Office de Tourisme (www.tourisme-genevois.fr)** ..... 04.50.04.71.63

**Service assainissement** (Communauté de Communes du Genevois) ..... 04.50.95.91.46

**Urgence assainissement** ..... 0 810 000 777

**EDF - Dépannage** ..... 0 810 333 074

**Déchetterie de Vulbens** ..... 04.50.04.64.08

- De novembre à février :

Du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 14h00-17h30

Samedi : 9h00-17h30

- De mars à octobre

Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Samedi : 9h00-17h30

**Déchetterie de Neydens** ..... 04.50.04.41.67

- De novembre à février :

Du lundi au samedi de 9h00 à 17h30

- De mars à octobre

Du lundi au samedi : 9h00 à 18h00

**Centre anti-poisons** ..... 04.78.54.14.14 (Lyon)

04.76.42.42.42 (Grenoble)

**S.O.S. Amitié Annecy** ..... 04.50.27.70.70

## Numéros d'urgence pour les jeunes

Suicide écoute ..... 01.45.39.40.00

Drogues info service (gratuit) ..... le 113 ou 0.800.231.313

(à partir d'un portable, prix communication normale) ..... 01.70.23.13.13

Sida info service ..... 0.800.840.800

Choisir sa contraception, informations et conseils (www.choisirsacontraception.fr) ..... 0.800.235.236





## OCTOBRE

**Du lundi 29 octobre au jeudi 8 novembre :** vacances scolaires

## NOVEMBRE

**7 novembre à 16h00 :** à la bibliothèque de Viry, les contes de Violettes,  
entrée libre à partir de 5 ans

**11 novembre :** commémoration du 89<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918  
au monument aux morts

**16 novembre :** assemblée générale du Viry Tennis Club

**16 novembre à 20h30 :** assemblée générale de la M.J.C. au sous-sol de l'école maternelle

**21 novembre à 16h00 :** à la bibliothèque de Viry, les contes joyeux,  
entrée libre à partir de 5 ans

**24 novembre :** soirée d'automne organisée par l'APE de Viry à la salle des fêtes de Feigères

**30 novembre à 19h45 :** assemblée générale d'Apollon 74 et anniversaire de l'association

## DECEMBRE

**5 décembre à 16h00 :** à la bibliothèque de Viry, les contes avec Sylvie Santi,  
entrée libre à partir de 5 ans

**19 décembre à 16h00 :** à la bibliothèque de Viry, contes pour le temps de Noël,  
entrée libre à partir de 5 ans

Marché de Noël, date à confirmer

**Du lundi 24 décembre au lundi 7 janvier :** vacances scolaires



## JANVIER

Vœux de Monsieur le Maire, date à confirmer

## FEVRIER

**5 février de 18 h 00 à 20 h 00** : camion des donateurs de sang  
présent le parking à côté de la Mairie

**Du lundi 18 février au lundi 3 mars** : vacances scolaires

## SANS OUBLIER VOS RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

**Tous les mercredis de 8 h 00 à 17 h 00 :**

«Les mômes'an magiques» organisés pour les enfants de 3 à 12 ans par la M.J.C. de Viry.

**Tous les samedis matin** : marché rue du Marronnier.

Les articles, pour le bulletin de janvier, devront parvenir à la Mairie, **avant le 15 décembre prochain.**

Contact : Séverine et Emilie 04.50.04.52.19

### COMMUNE DE VIRY

Directeur de publication : Jean-Pierre BUET

Responsable de la rédaction : Commission communale d'information

Conception et réalisation : Recto-Verso Annecy le Vieux

Impression : Imprimerie Nouvelle - Belley

Tirage : **1700 exemplaires**

Parution et dépôt légal : **octobre 2007**

